

# au bénéfice de tous les élèves volontaires

## L'ASSOCIATION SPORTIVE, EXPRESSION DE LA VOLONTÉ DES ÉLÈVES ET DES ENSEIGNANTS D'EPS

---

Les enseignants doivent s'engager dans une démarche de réflexion sur leur projet et sur leur pratique pour aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions menant de la logique de l'offre à celle de la satisfaction de la demande. Cette démarche doit être concertée et la mise en œuvre partagée au service d'un réel projet, lequel intégrera de manière étroite vie associative et pratique d'activités sportives.

Dans tous les cas :

- une préoccupation unique doit guider les choix effectués : donner priorité à l'intérêt des enfants,
- l'exploration de possibles qui améliorent l'état actuel est un chantier ouvert à tous,
- une constante doit inspirer la méthode de travail : la concertation qui associe tous les acteurs concernés, bien entendu les élèves auxquels la parole doit être donnée.

### La participation des élèves

L'association sportive doit être ce lieu où se construit l'éducation à la citoyenneté, non seulement par la pratique sportive, ses valeurs et ses modalités, mais aussi par la conquête de la maîtrise de l'oral qui exige que les élèves soient mis en situation de prendre la parole, d'échanger et de justifier leurs idées, de faire des propositions et d'accepter que celles-ci soient débattues.

### La gestion du temps

L'association sportive doit prendre sa place dans l'organisation du temps de l'élève. Elle permet de privilégier l'aménagement et la qualité du temps de présence des élèves en dehors des cours. Les établissements disposant d'une large autonomie dans ce domaine, il revient aux conseils d'administration d'en décider, sur proposition du chef d'établissement et des équipes pédagogiques.

### L'ouverture vers l'extérieur

L'association sportive témoigne par son approche organisationnelle de l'ouverture

de l'école aujourd'hui. Elle est une passerelle extraordinaire pour conduire le jeune à des activités en dehors de l'école, code d'accès parmi d'autres à la vie sociale. C'est pourquoi, il convient de rechercher une bonne articulation entre temps scolaire et temps périscolaire (complémentarité, cohérence) et de reconnaître les apports éducatifs réciproques. Cela suppose bien évidemment un partenariat local qui doit, au nom de critères de qualité, profiter aux enfants et contribuer à compenser les inégalités des conditions de vie.

### **L'accès à la citoyenneté**

L'association sportive doit être un tremplin éducatif et pédagogique en faveur d'une citoyenneté fondée sur l'égalité des droits et des devoirs garantissant à chacun une égale dignité. Dans cette perspective, il conviendra de veiller tout particulièrement aux actions devant répondre aux objectifs suivants :

- valoriser les exemples de réussites scolaire, sportive, sociale des jeunes ainsi que les performances de toutes les équipes,
- améliorer les relations entre les jeunes quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent,
- faire de l'association sportive un lieu d'écoute, de réflexion, d'impulsion et de mise en œuvre d'actions reliant jeunes et adultes.

### **Un nouvel esprit**

Dans ce contexte, il est devenu indispensable que les établissements, les districts, les départements fassent preuve d'imagination, trouvent des solutions et essaient des formules originales, fonctionnent sur des créneaux différents, organisent des rencontres interclasses, inter-établissements, collent aux aspirations et aux pratiques des jeunes, bref, inventent le fonctionnement le mieux adapté à leur établissement.

### **L'ANIMATION EST UN POINT DE PASSAGE OBLIGÉ**

---

L'association sportive est partie intégrante de l'établissement à l'animation duquel elle prend part, tout en jouissant pour son organisation et son fonctionnement d'une autonomie qui permet aux élèves d'assurer, dans certaines limites, sa gestion et son fonctionnement.

L'association sportive, si celle-ci est aussi l'œuvre des élèves par leurs implications, est un complément, un élargissement, un enrichissement. C'est pourquoi, il faut encourager le besoin de créativité des élèves, le besoin d'initiatives et d'expressions personnelles que les contraintes scolaires ne permettent pas de satisfaire le plus souvent.

L'association sportive est un milieu privilégié d'animation éducative et un instrument d'une rénovation de la pédagogie. Elle permet d'établir de nouvelles relations entre les élèves eux-mêmes et avec les professeurs. Les rencontres inter-établissements contribuent à accroître la qualité de la vie dans l'établissement.

### **L'ANIMATION À PARTIR DES 3 PÔLES :**

---

#### **Compétition, responsabilisation, développement**

Le concept d'animation est la clé de voûte du projet qui donne à l'association sportive un rayonnement attractif sur toute l'année scolaire au profit du plus grand nombre d'élèves. Il recouvre le pôle compétition comme forme de pratique et de rencontres sur la base de programmes arrêtés, le pôle responsabilisation comme moyen d'accompagnement et de prise de responsabilité, et le pôle développement comme moyen de prise en compte d'activités traditionnelles à règles adaptées, d'activités nouvelles ou d'autres initiatives.

Ces trois pôles ne peuvent être envisagés séparément car ils sont complémentaires dans un tout.

### **LE PROJET D'ASSOCIATION SPORTIVE :**

---

#### **Sa définition, sa mise en œuvre et son animation doivent :**

- prendre en compte des activités traditionnelles et des activités nouvelles suivant des règlements adaptés,
- s'adapter aux conditions locales (disponibilité des élèves, installations, emploi du temps, choix des activités...),
- intégrer les pratiques « nouvelles » ou « sauvages » existantes,
- être le tremplin vers une autre pratique, plus ouverte à l'autre,
- développer les objectifs de découverte, d'initiation, de perfectionnement,
- offrir une richesse supplémentaire au district UNSS, point fonctionnel de croisement des initiatives.

Le programme 2008-2012 devra guider les activités sportives sur le pôle compétition, la mise en œuvre devant participer à l'animation et à la dynamique de l'association sportive. Il reviendra aux enseignants d'EPS d'engager non seulement la sensibilisation et l'initiation

du plus grand nombre d'élèves, mais aussi une démarche de qualité dans la participation aux rencontres, à l'arbitrage et à la vie associative.

Au-delà de ce programme, les associations sportives développent d'autres activités auxquelles l'UNSS est très attentive. Il en va ainsi de la pratique du roller ou d'autres initiatives originales comme le run and bike. Loin de les écarter du programme, il nous revient de les observer sur le pôle développement qui n'exclut aucunement la notion de rencontre dans l'esprit de l'UNSS sous toutes ses formes.

À l'épreuve du temps et du terrain, notre programme s'enrichira si les jeunes manifestent de plus en plus leur intérêt à ces nouvelles pratiques.

Le sens de notre action est bien de s'ouvrir et de travailler les uns avec les autres.

En conclusion, l'optimisation souhaitée de l'impact A.S. sur les élèves relève de nombreux paramètres :

- le suivi du chef d'établissement
- l'engagement des enseignants EPS
- l'adhésion des élèves
- le rayonnement interne de l'A.S.
- la définition du projet A.S. et sa validation
- la valorisation des résultats obtenus
- la participation aux programmes académiques et départementaux de l'UNSS dans le cadre des rencontres inter-établissements.